

Rapport

au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de la commission chargée de l'étude du préavis municipal no 8 du 12 avril 2007 concernant une demande de crédit d'investissement de fr.250'000.-- pour la mise en conformité des places de jeux dans les préaux des écoles et des colonies.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission était composée de Mesdames Aude Briand, Martine Frey Taillard, Silvia Giorgiatti Sutterlet, Anne Leuenberger, Fabienne Renaut-Carrard ainsi que de Messieurs Martin Baragano, Samuel Gurtner, Jacques Martin, Jérôme Wulliamoz remplaçant Mme Maryse Schneider, excusée.

La commission s'est réunie une première fois à l'Hôtel de Ville le 27 avril 2007, le rapporteur désigné était Monsieur Samuel Gurtner. En raison d'un désaccord inconciliable sur le projet de rédaction du rapport, la commission s'est réunie une seconde fois à l'Hôtel de Ville le 4 juin 2007. La commission a nommé, à l'unanimité de ses membres, la soussignée comme rapporteuse.

Nous tenons à remercier Messieurs Paul-Arthur Treyvaud, Municipal URBAT ainsi que Georges Nicolet, adjoint technique remplaçant de Markus Baertschi, chef URBAT, excusé, pour leur disponibilité, informations et explications complètes et détaillées.

Exposé des motifs :

Il n'est pas inopportun de souligner que la Municipalité a décidé d'entreprendre, dans l'esprit de la motion de Monsieur le Conseiller Gilles VERDON, une campagne d'assainissement des places de jeux communales en trois étapes. A savoir :

1^{er} étape : Mise en conformité des places de jeux implantées sur le DP (Domaine publique). (*Etape déjà réalisée*)

2^{ème} étape : Objet du présent préavis.

3^{ème} étape : Mise en conformité des places de jeux du parc immobilier communal.

Compte tenu de l'état du mobilier et des revêtements de sols existants des places de jeux de l'étape sous revue, la commission est d'avis que la Municipalité n'avait guère que deux options possible à sa disposition :

Option n°1 : démolition des jeux non conformes.

Option n° 2 : assainissement et mise en conformité.

Face à cette réalité, la Municipalité s'est déterminée pour l'option n° 2. Option qui, par ailleurs, n'est pas contestée par la commission quand bien même aucune obligation légale ne l'y oblige.

Etant donné l'ampleur des travaux à entreprendre, cette tâche a été confiée à Messieurs Alain Angéloz, délégué communal BPA ainsi qu'à Martial Baudin, menuisier STE, sous la direction du Service d'URBAT. Nous tenons à relever que, par pragmatisme, les représentants des utilisateurs (enseignants, parents d'élèves) non pas été associés à cette étude.

Les jeux, dont l'achat est envisagé, ont donné entière satisfaction à d'autres utilisateurs, autant du point de vue de la fiabilité que de la sécurité. Ils sont de construction modulaire ayant pour particularité de permettre le remplacement des éléments défectueux en toute simplicité avec, comme avantage, un gain de temps appréciable lors des réparations. Au chapitre des détails, nous portons à la connaissance du Conseil que les jeux proposés sont composés de panneaux Composite constitués entièrement de bois en couches alternées de pin et de bouleau collés avec une colle à l'eau et revêtus de peinture minérale. De plus ils sont totalement recyclables.

Nous rappelons que, selon une pratique de longue date, la Municipalité autorise, dans les limites des dispositions du règlement de Police, l'utilisation des places de jeux dans les préaux des écoles et des colonies en dehors des heures scolaires, ce dont nous nous en réjouissons.

Au cours des deux séances, il a été également discuté du coût annuel engendré par le vandalisme (Chf. 7'800.-- en 2006, par exemple, pour la part gérée par URBAT) pour la remise en état des installations ; la commission est bien consciente de ce problème. En ce qui concerne la part gérée par URBAT & STE, elle est de l'ordre de Chf. 30'000.-- par année, si l'on y ajoute la remise en état des jeux d'enfants installés sur le DP, selon les propos de Monsieur le Vice-syndic. (Rapport de la Commission de gestion 2006, page 6)

Par ailleurs, la commission a évoqué la question des jeux d'enfants dans le secteur de la plage et de la Cure d'Air. La délégation municipale nous a informés qu'ils étaient conformes aux normes actuelles et qu'ils seraient complétés (probablement en 2008), par des jeux supplémentaires mis en place par STE.

En ce qui concerne le financement des travaux projetés, les membres de la commission ont reçu un devis général détaillé accompagné d'un descriptif complet de la liste des jeux pour chaque emplacement prévu. Il nous a été précisé que les jeux seront de fabrication suisse ou étrangère et qu'ils seront livrés par des fournisseurs indigènes.

Conclusion :

Au terme de nos travaux, la commission, convaincue du bien fondé d'une demande de crédit concernant l'objet du présent préavis, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les trois articles du préavis n° 8 à l'unanimité des membres moins une abstention.

Fait à Yverdon-les-Bains, le 11 juin 2007

La rapporteuse

Fabienne Renaut-Carrard